

devra se former à l'image du vocabulaire anglais existant et en marge même du vocabulaire français à peine naissant¹ ; dans nos palais législatifs, on affectera en conséquence un langage aussi voisin que possible de la langue du palais de Westminster ; des expressions hybrides, et aussi des mots et des locutions allogènes, s'imposeront ; notre vocabulaire se trouvera asservi en quelque sorte au jargon des parlementaires de Londres et il deviendra ce que l'on pourrait appeler un succédané du vocabulaire anglais.

Donc, notre langage parlementaire se formera et se développera par l'intermédiaire de traducteurs. Et quels traducteurs ! Madame de Sévigné comparait ceux de son temps à des domestiques qu'on envoie en commission et qui oublient, en chemin, le message qu'on leur a confié ; qu'aurait-elle dit de nos traducteurs de 1793 !

Pour faire une traduction, il faut au moins quelque intelligence de la matière dont il s'agit, ainsi que de la langue originale et de la langue nouvelle. Or, si vous parcourez seulement le Journal de nos premières assemblées, vous vous convaincrez bien vite que leurs officiers, ceux-là mêmes qui, à raison de leurs fonctions, devaient contribuer le plus directement à la formation du vocabulaire de nos chambres, avaient des notions assez restreintes de la procédure parlementaire, ne savaient guère écrire l'anglais et ignoraient à peu près tout de la langue française.

* * *

Il serait fastidieux de m'attarder à vous démontrer que les greffiers de nos premières assemblées connaissaient peu les rites parlementaires et la grammaire anglaise. Qu'il me suffise de vous faire voir comme ces fonctionnaires savaient peu notre langue.

Ouvrons le Journal de l'Assemblée du 7 janvier 1793² : nous y trouverons une communication que le greffier vient d'adresser dans les deux langues à l'orateur. Lisons le texte français de cette communication.

“ Monsieur l'Orateur,

“ L'augmentation des affaires de cette Chambre requérant un Clerc assistant et des Écrivains.

“ J'ai l'honneur par votre canal, Monsieur l'Orateur, de proposer Monsieur William Lindsay junior, pour être mon Clerc assis-

1. En 1793, le langage parlementaire français était encore en formation. D'ailleurs, les comptes rendus des délibérations des assemblées françaises ne parvenaient à Québec que par l'intermédiaire des journaux de Londres, c'est-à-dire en anglais.

2. *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1792-1793*, p. 69.